



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Universitarisation formation pédicure-podologue Orléans

Question écrite n° 10350

Texte de la question

M. Anthony Brosse attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la nécessité d'accélérer le processus d'universitarisation de la formation de pédicure-podologue et d'accompagner notamment l'ouverture d'une nouvelle formation au sein de l'université d'Orléans. Réingénierie en 2012, la formation de pédicure-podologue a aujourd'hui besoin d'évoluer pour correspondre aux réalités de l'exercice et préparer les futurs professionnels aux besoins grandissants du système de santé et à des prérogatives nouvelles. Cette évolution permettrait de rapprocher la profession de l'université et ferait émerger un corps d'enseignants-chercheurs universitaires qui briserait le plafond de verre existant en matière de recherche en sciences de la rééducation. Ces transformations impliqueraient à terme le passage d'une formation en trois ans à une formation en cinq ans et l'obtention du grade master pour les nouveaux diplômés. Pour enclencher ce mouvement, l'Ordre national des pédicures-podologues a travaillé avec l'université d'Orléans sur une plaquette de formation en 5 ans qui permettrait de former 25 nouveaux professionnels dès la rentrée 2026, dans une région qui ne dispose pas d'école de formation. Ainsi, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'accélérer l'universitarisation de la formation de pédicure-podologue et si une dérogation pouvait être délivrée concernant l'ouverture d'une première formation en cinq ans au sein de l'université d'Orléans.

Données clés

Auteur : [M. Anthony Brosse](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10350

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2025](#), page 8569